


PROFESSIONNELS, ENTREPRISES,
AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS

BANQUE POPULAIRE 
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

la réussite est en vous

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.bpalc.fr



Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - BP 40124 - 57021 Metz Cedex 1 - 356 801 571 RCS Metz - Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé, coût selon votre opérateur) - Ref DEP018 - Octobre 2020 - Réalisation : Acte 5, Strasbourg - Impression : Ott Imprimeurs, Wasselonne - 

CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AU 01/01/2021

Prix en euro, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.

BANQUE POPULAIRE 
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE

la réussite est en vous

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	GESTION DE LA TRÉSORERIE	20
4 Ouverture, transformation, clôture		20 Epargne bancaire	
4 Services Bancaires de Base		20 Placements financiers	
4 Relevés de compte		21 Droits de garde	
5 Tenue de compte		21 Ingénierie sociale	
6 Services en agence			
BANQUE À DISTANCE	7	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	22
7 Par Internet		22 Assurer vos moyens de paiement	
7 Par télétransmission (échanges de données informatisées)		22 Protéger votre famille et votre entreprise	
7 Par téléphone		22 Préparer votre retraite	
		22 Protéger vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8	OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	23
8 Cartes		23 Vos opérations de change	
8 Services liés à la carte bancaire		23 Vos opérations par carte bancaire à l'étranger	
9 Virement SEPA		23 Vos virements vers l'étranger	
9 Prélèvement SEPA / TIPSEPA		23 Vos virements en provenance de l'étranger	
10 Chèque		23 Vos opérations par chèque	
10 Effet de commerce		24 Autres prestations	
10 Offre retirée de la commercialisation		24 Vos opérations par effet de commerce	
		24 Vos remises documentaires	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	11	24 Vos crédits documentaires	
11 Espèces		24 Garanties internationales émises ou reçues / stand by	
11 Terminaux de Paiement Électronique		24 Frais de port	
11 Virement SEPA		24 Gestion de trésorerie	
12 Avis de prélèvement SEPA			
12 Chèque		RÉSOLUDRE UN LITIGE	25
12 Effet de commerce			
12 Commerce Électronique			
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	13		
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16		
16 Commission d'intervention			
16 Opérations particulières			
16 Incidents de paiement			
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	17		
17 Facilité de caisse et/ou découvert			
17 Financement du cycle d'exploitation			
18 Crédits d'investissement			

Les prestations exprimées HT sont assujetties à la TVA.

Ce document, disponible sur notre site internet : www.bpalc.fr, est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller. Conditions applicables au 01/01/2021. Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (offre FACILI'POP)	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte	
– un changement d'adresse par an	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	
– la domiciliation de virements bancaires	
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires	
– les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	
– des moyens de consultation à distance du solde du compte	
– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte	
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne	
– deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	
– la réalisation des opérations de caisse	

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte et par mois, facturation prélevée trimestriellement)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
• Mensuelle	Gratuit	Gratuit
• Journalière	27,50	Gratuit
• Hebdomadaire	8,25	Gratuit
• Décadaire	3,30	Gratuit
• Quinzaine	2,20	Gratuit
• Relevé en braille		Gratuit
• E-relevé + relevé papier (n'est plus commercialisé)		2,20
• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire		Gratuit
• Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire		Gratuit
• Relevé de portefeuille titres		
– mensuel		2,92 ▲
– à date rétroactive		25,83 ▲
– édition après reconstitution manuelle		191,67 ▲
• Carnet de Bord		40,00 ▲
• Relevé de Frais		
– facture professionnelle mensuelle		Gratuit
– relevé Annuel de Frais		Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit

• Dates de valeur	
– versement d'espèces au guichet	J
– retrait d'espèces	J
– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (mini 10 jours avant échéance)	J + 4 calendaires
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J + 1*
– effet domicilié	date de règlement - 1 J calendaire

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Commission de compte (trimestrielle)	0,20% à 0,10%
Commission calculée sur les opérations passées au débit du compte	
– minimum par trimestre	20,00
• Frais sur écritures (trimestriels)	
Frais calculés sur le nombre d'opérations passées au crédit et au débit du compte	
– par écriture	0,50
– minimum par trimestre	20,00
– maximum par trimestre	350,00
• Forfait de fonctionnement de compte	Nous consulter
Vous pouvez regrouper ces frais de fonctionnement de compte dans un forfait vous permettant de régler une mensualité connue à l'avance et adaptée à votre activité.	
• Frais de tenue de compte courant inactif	30€ par an ⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	dans la limite du solde créditeur du compte
• Commission d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable	
Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (selon complexité des travaux d'actualisation)	minimum 110,00

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
• Retrait d'espèce en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
• Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	20,00
• Frais de recherche de documents	
– frais de recherche de document de moins d'un an	18,00 ▲
– frais de recherche de document de plus d'un an	24,00 ▲
– par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)	5,00
– photocopie de chèque émis	12,50 ▲
– frais de recherche sur autres moyens de paiement	16,67 ▲
– duplicata de documents fiscaux	45,00 ▲
– frais de photocopie (par photocopie)	0,83 ▲
• Frais de recherche d'adresse postale (NPAI) (par trimestre)	16,67 ▲
• Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client – attestation personnalisée	25,00 ▲
• Renseignements pour Commissaires aux comptes (par demande)	100,00 ▲
• Demande d'échelles de valeurs	20,00 ▲
• Fusion d'échelles de valeurs	25,00 ▲
• Frais de location de coffre-fort	
Prix annuel en fonction du volume du coffre-fort	
– frais de location d'un coffre-fort (à partir de)	75,00 ▲
– ouverture de coffre suite à la perte des clés (la première intervention est gratuite)	Sur devis ▲
• Gestion d'une succession	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

• Cyberplus Pro Découverte ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement permettant la signature électronique de contrats dématérialisés, la consultation des écritures, des relevés de compte, la réalisation de virements, etc.	
• Cyberplus Pro autres formules d'abonnements (par mois) à partir de	5,00
Pour plus d'informations sur les transactions autorisées, consulter votre conseiller.	
• Application mobile Cyberplus Pro (y compris des notifications et pour toutes les formules d'abonnement)	Gratuit
• Abonnement à des services de banque à distance par Internet (mise en place par Cyberplus)	
– coffre-fort numérique (par mois)	1,67 ▲
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis (Mise en place par Cyberplus)	
– par courriel à l'émetteur ⁽¹⁾	Gratuit
– par courriel au destinataire ⁽¹⁾	Gratuit
– par SMS à l'émetteur (par SMS) ⁽¹⁾	0,20
• Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation et par image)	5,00

PAR TÉLÉTRANSMISSION

• Abonnement EBICS (sans TURBO) (par mois) à partir de	49,00
• Solution TURBO Suite Connect (par mois) à partir de	19,00
• Solution TURBO Suite Entreprise (par mois) à partir de	39,00
• Installation et formation à distance ou sur site à partir de	150,00
• Application TURBO Suite Entreprise Mobile	Gratuit

Notre solution multi-banques, multi-comptes et multi-sociétés TURBO Suite Entreprise vous permet d'échanger vos flux de manière efficace et sécurisée avec l'ensemble de vos banques via EBICS, SWIFT et API DSP2 dans la zone SEPA et à l'International.

• Service Ellipse via TURBO Suite Entreprise (par mois) à partir de	10,00
• Service SEPAmail DIAMOND via TURBO Suite Entreprise (par requête)	1,00
• Abonnement SWIFTNet	Nous consulter
• Forfait mise en service SWIFTNet	Nous consulter

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ET SÉCURISATION DES OPÉRATIONS PAR INTERNET

• Certificat numérique matériel valable 3 ans à partir de	99,00 ▲
• Lecteur d'authentification PassCyberplus	8,25 ▲
• Carte d'authentification valable 3 ans (par an)	5,00
• Confirmation par Fax des remises télétransmises (par remise)	5,00

PAR TÉLÉPHONE

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.	
• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, courriel) ⁽¹⁾	
– Tonalité Plus	sans abonnement
Composez le 0 367 777 777 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur)	
• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾	
– SMS+ : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par envoi	0,35
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) offrant des alertes de la situation du compte ⁽¹⁾	
– Moviplus (par mois)	1,67
– frais par alerte par SMS	0,29

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle)

À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte à autorisation systématique (à débit immédiat) 55,00
– cotisation carte Visa Business Start

• Cartes de paiement

COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	55,00	55,00
• Carte Businesscard Mastercard	55,00	55,00
• Carte Visa Gold Business	135,00	135,00
• Carte Visa Platinum Business	225,00	225,00

• Service Mission Plus Nous consulter

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le **01 77 86 24 24** (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Service Cartego Logo Pro (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,00 ▲
• Réédition du code confidentiel de la carte	9,90
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	20,00
• Relèvement temporaire du plafond de la carte (par tranche de 1 000 €) par mois minimum	1,10
• Relèvement permanent du plafond de la carte (par tranche de 1 000 €) par mois minimum	1,65
• Refabrication en mode normal	Gratuit
• Refabrication et envoi en mode urgent	25,00
• Frais de recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
• Relevé des remises CB (par mois)	9,00
• Paiement par carte dans l'EEE (en euro)	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces en euro à un DAB Banque Populaire et Point Argent	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	Gratuit

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VIREMENT SEPA

À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

• Frais par virement occasionnel	
– frais par virement occasionnel vers un compte BPALC	Gratuit
– frais par virement occasionnel vers un autre établissement	Gratuit
– par Internet	5,00
– au guichet de votre agence	
• Frais par virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
– frais par virement permanent par Internet	Gratuit
– frais par virement permanent au guichet de votre agence	Gratuit
• Frais de mise en place d'un virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
– frais de mise en place d'un virement permanent initiée par Internet	Gratuit
– frais de mise en place d'un virement permanent initiée en agence	7,00
• Frais par virement multiple et par liste	
– par liste	Gratuit
– par virement par Internet ou télétransmission	Gratuit
• Frais par virement spécifique orienté trésorerie (VSOT)	
– VSOT papier	15,00
– VSOT télétransmis	5,00
– VSOT par Internet	5,00
• Frais d'opposition à un virement SEPA avant exécution (révocation de l'échéance de virement)	Gratuit
• Frais de révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
• Frais d'annulation ou de rappel d'un virement (remboursement ou recall)	16,00

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement standard (SDD CORE)	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste blanche)	7,00
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (SDD CORE) (Liste noire)	7,00
• Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
• Frais d'opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	16,00
• Frais de rejet d'un prélèvement suite à une demande tardive	16,00
• Frais de mise en place d'un consentement d'un mandat de prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B, par mandat)	10,00
• Frais par modification ou retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)	10,00

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHÈQUE

• Paiement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier simple à domicile	Gratuit
• Frais de destruction de chéquier non retiré en agence	5,00
• Frais d'envoi de chéquier en recommandé à domicile (frais postaux d'envoi en recommandé avec AR inclus)	5,83 ▲
• Frais d'émission d'un chèque de banque	13,00
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (le client)	
– frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par an)	16,00
– frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par an)	32,00
• Confection de lettres-chèques	Sur devis ▲

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	Gratuit
– paiement d'une domiciliation	
• Rejet d'un effet à payer par Internet ou télétransmission (à l'initiative du client)	7,50

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique	
– cotisation carte Visa Business Electron (cotisation annuelle)	38,00

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

• Dépôt d'espèces	Gratuit
• Carte de dépôt (Déposia)	Nous consulter

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Terminal de Paiement Électronique (TPE) en location sans engagement		
Fixe ou portable (par mois à partir de)		
– TPE Haut débit IP/ADSL		14,99 ▲
– TPE 3G (abonnement SIM inclus)		24,99 ▲
– TPE Santé		16,00 ▲
• Option Éditeur lecteur chèque (par mois)	à partir de	17,00 ▲
• Logiciel privatif (PNF, UP, DCC, ...)	à partir de	29,00 ▲
• Logiciel Sans-Contact carte et mobile		Gratuit
• Frais de résiliation	à partir de	49,00 ▲
• Intervention spécifique sur site ou à distance	à partir de	39,00 ▲
• Traitement manuel des opérations CB télécollectées (par facturette)		2,00 ▲
• Impayé CB commerçant ou litiges internationaux		78,00
• DILIZI (caisse digitale)		
– lecteur CB		Nous consulter
– abonnement mensuel au service		Nous consulter

CONTRATS COMMERÇANT CARTE BANCAIRE (CB)

• Commissions appliquées aux transactions par carte bancaire	Nous consulter
• Forfait monétique pour les commerçants réalisant moins de 12 000 € par an d'encaissement carte bancaire	
– (par mois)	à partir de 2,99
• FID Pro (offre de gestion de la relation client et programme de fidélité)	
Les modules :	
– analytique JUMP PRO :	
- abonnement (par mois et par point de vente)	12,00 ▲
- frais d'inscription	Gratuit
– de fidélité :	
- FID PRO Standard (service de fidélisation client) :	
- abonnement (par mois et par point de vente)	49,00 ▲
- frais d'inscription (par point de vente)	150,00 ▲
- FID PRO Premium (service de fidélisation client) :	
- abonnement (par mois et par point de vente)	79,00 ▲
- frais d'inscription (par point de vente)	150,00 ▲
• Frais d'installation du logiciel	
– 1 ^{er} TPE	Gratuit
– à partir du 2 ^{ème} TPE (par TPE)	50,00 ▲

VIREMENT SEPA

• Réception d'un virement (occasionnel ou permanent)	Gratuit
• Emission d'une demande de règlement SEPAMAIL	
– par demande émise	0,60 ▲

PRÉLÈVEMENT SEPA

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	75,00 ▲
• Remise de prélèvement SEPA par télétransmission	Gratuit
– par remise	0,31
– par prélèvement SEPA standard (SDD Core)	0,41
– par prélèvement SEPA Inter-Entreprises (SDD B to B)	
• Prélèvement SEPA Core ou B to B impayé par l'un de vos clients	16,00
• Demande de reversement, par prélèvement	0,50

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Frais Banque de France sur chèque compensable en Territoires d'Outre-Mer	19,72
• Avis de sort sur chèque	20,00
• Chèque remis et revenu impayé (motifs autres que sans provision)	16,00

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR	Gratuit
– Remise d'effet par Internet ou télétransmission	
– par remise	0,50
– par effet	
– Remise d'effet sur support papier	
– par remise	10,00
– par effet	5,00
• Avis de sort	20,00
• Effet réclamé, prorogé, non rentré d'acceptation, impayé, envoyé à l'acceptation, domiciliation modifiée	16,00

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Forfait ouverture	à partir de	49,00
• Abonnement mensuel		Nous consulter
• Commission par opération		Nous consulter
• PayPlug ⁽¹⁾		Nous consulter
• Direct et Proche ⁽²⁾		Nous consulter
• Solution Encaissement pour compte de tiers		Nous consulter

(1) PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.

(2) Direct et Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Une offre groupée de services est destinée à optimiser la gestion quotidienne de votre compte. Adaptée à vos besoins, elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription de produits et services à l'unité. Le prix de l'offre groupée de services (cotisation mensuelle ou trimestrielle) dépend des produits et services souscrits. Consultez votre conseiller.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES RYTHMÉO

ARTISANS, COMMERÇANTS, PETITES ENTREPRISES

UN SOCLE DE SERVICES OBLIGATOIRES	
SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cyberplus Pro Essentiel (+ 1 moyen d'authentification)	Réduction jusqu'à 50%
Sécuripro	Réduction de 20%
<i>Cotisation mensuelle à partir de 8,80 €</i>	



DES SERVICES OPTIONNELS	
SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 25%
Fruiti-Facilités Pro	Réduction de 10%
<i>Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle</i>	



DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES SUR PLUS DE SERVICES	
SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Commission d'actualisation de dossier	Réduction
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Chèque de banque	1 gratuit par an
Assurance	Devis personnalisé
Bilan patrimonial et fiscal	Gratuit
Bordereau de remise de chèques	Gratuit
<i>Le prix de chaque service est prélevé séparément</i>	

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES RYTHMÉO

PROFESSIONS LIBÉRALES : ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

UN SOCLE DE SERVICES OBLIGATOIRES

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cyberplus Pro Intégral (+ 1 moyen d'authentification)	12,00 € par mois
Sécuripro	3,80 € par mois
<i>Cotisation mensuelle de 15,80 €</i>	

+

DES SERVICES OPTIONNELS

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business ou Mastercard Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 50%
<i>Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle</i>	

+

DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES SUR PLUS DE SERVICES

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Dilizi	Réduction
Paiement express	Réduction
Direct et Proche	Réduction
Turbo Suite Entreprise	Réduction
Commission d'actualisation de dossier	Gratuit
Chèque de banque	1 gratuit par an
<i>Le prix de chaque service est prélevé à part de la cotisation mensuelle</i>	

PROFESSIONS LIBÉRALES : PERSONNES MORALES

UN SOCLE DE SERVICES OBLIGATOIRES

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cyberplus Pro Intégral (+ 1 moyen d'authentification)	12,00 € par mois
Sécuripro	3,80 € par mois
<i>Cotisation mensuelle de 15,80 €</i>	

+

DES SERVICES OPTIONNELS

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business ou Mastercard Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 50%
<i>Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle</i>	

+

DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES SUR PLUS DE SERVICES

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Dilizi	Réduction
Paiement express	Réduction
Direct et Proche	Réduction
Turbo Suite Entreprise	Réduction
Commission d'actualisation de dossier	Réduction
Chèque de banque	1 gratuit par an
<i>Le prix de chaque service est prélevé à part de la cotisation mensuelle</i>	

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES RYTHMÉO

AGRICULTEURS ET VITICULTEURS

UN SOCLE DE SERVICES OBLIGATOIRES

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cyberplus Pro Intégral (+ 1 moyen d'authentification)	7,50 € par mois
Sécuripro	2,50 € par mois
<i>Cotisation mensuelle de 10,00 €</i>	

+

DES SERVICES OPTIONNELS

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cartes bancaires – Visa Business ou Mastercard Business – Visa Gold Business – Visa Platinum Business	Réduction jusqu'à 25%
<i>Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle</i>	

+

DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES SUR PLUS DE SERVICES

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
TPE (location)	Réduction sur les loyers mensuels
Commission d'actualisation de dossier	Réduction
Chèque de banque	1 gratuit par an
<i>Le prix de chaque service est prélevé à part de la cotisation mensuelle</i>	

MICRO-ENTREPRENEURS

UN SOCLE DE SERVICES OBLIGATOIRES

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Cyberplus Pro Essentiel + 1 lecteur PassCyberplus	Réduction de 59,7%
Sécuripro	Réduction de 59,58%
Forfait Pro	Selon tranches
<i>Cotisation mensuelle à partir de 8,80 €</i>	

+

DES SERVICES OPTIONNELS

SERVICES	AVANTAGES RYTHMÉO
Carte bancaire – Visa Business	Réduction de 15%
Chèque de banque	1 gratuit par an
<i>Le prix de chaque service est prélevé dans la cotisation mensuelle</i>	

+

DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES SUR PLUS DE SERVICES

Financement	Prêt SOCAMA contre garantie FEI
RC Pro	Devis personnalisé
PayPlug	Devis personnalisé
<i>Le prix de chaque service est prélevé séparément</i>	

ANCIENNES GAMMES D'OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Pour connaître la composition et la cotisation des offres groupées de services qui ne sont plus commercialisées, consultez votre conseiller.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,45
– plafond mensuel	661,50

DÉFINITION

La **commission d'intervention** correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS COM INTERVENTION**)

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10% du montant de la créance, maximum fixé par décret)	maxi 83,33
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	100,00
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10,00

INCIDENTS DE PAIEMENT

LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
– inférieur ou égal à 50 €	20,55 ⁽¹⁾
– supérieur à 50 €	40,55 ⁽¹⁾

À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS REJET**)

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	15,00
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	35,00
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	35,00

LES INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾ (y compris échéance de prêt)	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,55 ⁽¹⁾
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA pour défaut de provision ⁽²⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,55 ⁽¹⁾
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽²⁾	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	10,55 ⁽¹⁾

À SAVOIR

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FRAIS REJET**).

• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de la carte bancaire (en cas d'usage abusif)	46,00
• Frais de rejet d'effet de commerce pour défaut de provision, prorogation, paiement partiel	25,50

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.
(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

• Commission d'engagement – avec une commission fixe minimum de	0,50% À 2,00% flat l'an 100,00
• Autorisation de découvert du compte convenue et formalisée – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	TBB ⁽¹⁾ + 6,95% ⁽²⁾
• Découvert du compte non autorisé – intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel – s'y ajoute la commission de dépassement (trimestrielle)	TBB ⁽¹⁾ + 6,95% ⁽²⁾ 2,00%

À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il serait alors réputé égal à zéro.

• Commission du plus fort découvert (trimestrielle)	0,25%
---	-------

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre en valeur.

• Commission d'immobilisation (trimestrielle)	2,00%
---	-------

À SAVOIR

Cette commission est calculée sur le solde moyen débiteur en valeur du trimestre, et s'applique aux comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

À SAVOIR

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'escompte, de cession-escompte (Loi Dailly), dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il serait alors réputé égal à zéro.

L'ESCOMPTE DE CRÉANCES COMMERCIALES	Nous consulter
– forfait d'intérêts d'escompte sur effet <762 €	8,00

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (LOI DAILLY)

• Mise en place de la convention	Gratuit
• L'escompte Loi Dailly	
– commission par remise	10,00
– commission par créance	14,50
– notification, prorogation, impayé	20,00
– commission pour non notification	15,00
– commission de signification de cession de marché	85,00
• Avance sur marché	
– commission de notification	85,00
– commission par créance	14,50
• Remise Dailly en garantie	
– commission par remise	Gratuit
– commission par créance	32,00
• Remise Dailly en garantie de subvention agricole	
– commission par remise	Gratuit
– commission par créance	53,00

(1) Taux de base Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne en vigueur au 01/09/2019 : 7,90%. Ce taux peut être révisé à tout moment.

(2) Le TEG réel est indiqué sur le relevé de compte. Le cas échéant, il est écrit pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur.
Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

GESTION DU POSTE CLIENTS

À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste Clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité.

• Affacturation CREANCEprimo, CREANCEpro	Nous consulter
• Assurance crédit : CREANCEassur	Nous consulter
• Renseignement commercial : CREANCEinfo	Nous consulter

DÉLIVRANCE D'UN CAUTIONNEMENT OU D'UNE GARANTIE BANCAIRE

– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	2,00%
– frais d'acte simple	20,00
– frais d'acte complexe	46,00
– frais d'acte personnalisé	137,00
– aval sur effet	155,00
– duplicata d'acte	26,00
– frais de modification	26,00
– frais de mise en jeu d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire	90,00
	110,00

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

À SAVOIR

Des solutions existent pour vous permettre d'investir sans déséquilibrer votre trésorerie courante. En fonction de vos besoins (achat de matériel, de locaux, de véhicules, ...), nous vous proposons une offre de financement qui s'adapte à toutes les situations en vous apportant le maximum de sécurité et de simplicité.

• Prêt moyen et long terme (frais de dossier proportionnels au montant du prêt)	1% mini 150,00
• Crédit Bail – étude et traitement du dossier – frais de duplicata de document (par document)	Nous consulter 17,00 ▲
• Prêt cautionné par la SOCAMA – prêt express SOCAMA – prêt SOCAMA transmission	Nous consulter Nous consulter

AUTRES PRESTATIONS

• Réédition de tableau d'amortissement – demande par Internet (par prêt) – demande au guichet de votre agence (par demande)	5,00 30,00
• Duplicata d'offre de prêt	75,00
• Attestation d'intérêts	10,00
• Décompte – demande par Internet (par décompte) – demande au guichet de votre agence (par décompte)	45,00 58,00
• Changement de compte de prélèvement des échéances – demande par Internet – demande au guichet de votre agence	25,00 33,00
• Changement de date des échéances – demande par Internet – demande au guichet de votre agence	33,00 42,00

• Changement de périodicité de prélèvement des échéances – demande par Internet – demande au guichet de votre agence	65,00 82,00
• Réduction ou allongement de la durée 1% du capital restant dû minimum	400,00
• Report d'échéance 1% du capital restant dû minimum	400,00
• Désolidarisation 1% du capital restant dû minimum	400,00
• Reprise d'impayés 1% du capital restant dû minimum	400,00
• Autre demande 1% du capital restant dû minimum	400,00
• Renégociation de taux 1% du capital restant dû minimum	500,00
• Information annuelle des cautions	42,00

GARANTIES

Nous consulter

À SAVOIR

La garantie est inhérente à tout crédit. Elle peut être personnelle et/ou réelle en fonction de la nature du crédit, de son objet ainsi que de la situation de l'emprunteur. Le coût de la garantie dépend de sa nature, de la complexité de son traitement ainsi que de la réglementation en vigueur.

• Frais d'inscription ou de mainlevée de gage sur véhicule (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives)	30,00
• Frais de mainlevée de nantissement (hors frais liés à l'accomplissement des formalités administratives)	80,00

LES ASSURANCES SOUSCRITES DANS LE CADRE D'UN CRÉDIT

Nous consulter

À SAVOIR

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

• Étude et gestion de dossier accepté de délégation d'assurance emprunteur	100,00 ▲
---	----------

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

- Compte à terme Nous consulter
- Certificat de dépôt négociable Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

- Ouverture d'un compte titres ordinaire **Gratuit**
- Clôture de compte **Gratuit**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque
 - forfait par ligne (zone Euronext) 4,17 ▲
 - forfait par ligne (hors zone Euronext) 66,67 ▲
 - forfait minimum 100,00 ▲
- Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**
- Ordre exécuté
 - Par Internet (ESPACE BOURSE*)
tarif dégressif par tranches cumulatives (par ordre)
 - inférieur à 1 500 € 7,50 ▲
 - de 1 501 à 10 000 € 0,46% ▲
 - de 10 001 à 40 000 € 0,42% ▲
 - à partir de 40 001 € 0,38% ▲
 - Par téléphone au 0 980 980 013
(numéro non surtaxé hors coût opérateur)
 - Achat/Vente d'actions (courtage inclus) 12,50 ▲
1,00% du brut par opération mini
 - Achat/Vente d'obligations (courtage inclus) 12,50 ▲
1,00% du brut par opération mini



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

- Ordre transmis et non exécuté **Gratuit**
- Ordres annulés **Gratuit**
- Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾
 - OPC Banque Populaire **Gratuit**
 - OPC hors réseau Banque Populaire **Gratuit**

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

- Autres instruments financiers Nous consulter
- Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)
Commission de règlement différé (Achat/Vente)
 - frais proportionnels au montant brut négocié 0,017% par jour ▲
partir du 4^{ème} jour ▲
 - frais de prorogation 0,25% du brut minimum 18,33 ▲

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPC du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

- Parts sociales BPALC **Gratuit**
- Valeurs Groupe Banque Populaire et assimilées (forfait) 16,67 ▲
- Autres valeurs
 - commission proportionnelle 0,183% ▲
 - forfait par ligne (zone Euronext) **Gratuit**
 - forfait par ligne (hors zone Euronext) 5,23 ▲
 - minimum global 29,16 ▲

• Frais de gestion d'un compte-titres **Gratuit**
Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

• Rétrocessions **Nous consulter**
La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

- Gestion déléguée de votre compte titres ou contrat de capitalisation assurance **Nous consulter**
– Frais
- Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération **Gratuit**
- Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**
- Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique **Gratuit**

INGÉNIERIE SOCIALE



À SAVOIR

Nous vous proposons des solutions bénéficiant d'un cadre fiscal et social attractif pour vous et/ou pour vos salariés : chèques Apetiz, chèques CADO, CESU Préfinancés, épargne salariale et retraite (PEE, intéressement, PER COL / PER COL catégoriel), PERI, Indemnité de Fin de Carrière.

Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro par an 57,00

À SAVOIR

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽¹⁾ :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- Fructi-Facilités Pro Nous consulter
- Fructi-Facilités Agri Plus Nous consulter

À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du "sinistre" au titre des crédits courts terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi, le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat est versé aux bénéficiaires désignés.

- Ceramik-Pro Prévoyance Nous consulter

À SAVOIR

Le contrat Ceramik-Pro Prévoyance garantit en cas de décès ou d'invalidité, le versement d'une rente temporaire et en cas d'incapacité temporaire ou totale de travail, une indemnité journalière ou une rente temporaire. Le montant garanti peut atteindre 5 000 euros par mois⁽¹⁾.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- Fructi-Pro Retraite / Fructi-Agri Retraite Nous consulter

À SAVOIR

Fructi-Pro Retraite et Fructi-Agri Retraite sont des contrats d'assurance vie⁽²⁾ qui répondent au cadre fiscal privilégié dit de la loi «Madelin» destinés à vous constituer un complément de revenu au moment de votre retraite.

- Fructi-Épargne Plus Nous consulter

À SAVOIR

En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

PROTÉGER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- Assur-BP Multirisque Pro Nous consulter
- Fructi-Homme Clé Nous consulter

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.
(2) La valeur des unités de compte du contrat sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

VOS OPÉRATIONS DE CHANGE (billets de banque)

- Délivrance / Achat de billets de banque
 - cours quotidien
 - commission de traitement

Disponible en agence
3,75%

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

VOS OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

	Païement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	GRATUIT*	GRATUIT*
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Dans l'EEE en devises		
• Hors EEE		

* Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25% du montant de la transaction + frais fixe 2,95 €

VOS VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

- Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde
 - frais de mise en place d'un virement permanent
 - frais d'opposition à un virement permanent
 - frais de révocation définitive d'un virement permanent
 - annulation ou rappel d'un virement
 - frais par virement émis par Internet ou télétransmission
 - jusqu'à 500 € 6,50
 - supérieur à 500 € 16,00
 - frais par virement émis en Agence
 - jusqu'à 500 € 8,00
 - supérieur à 500 € 24,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
 - frais par virement émis en urgence / de trésorerie 18,00
 - acquit SWIFT (justificatif de paiement) 16,00 ▲
 - frais OUR/BEN⁽²⁾
 - commission de change

Gratuit
Gratuit
Gratuit
50,00

Nous consulter
Voir «Autres prestations»

VOS VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

- Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde
 - jusqu'à 500 € 8,00
 - supérieur à 500 € 18,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
 - IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné 20,00
 - commission de change

Voir «Autres prestations»

VOS OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

- Commission de paiement d'un chèque émis
 - jusqu'à 1 000 € 28,00
 - supérieur à 1 000 € 40,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
 - commission de change
- Frais d'émission d'un chèque de banque
 - frais de traitement 5,00
 - commission de transfert
 - jusqu'à 500 € 8,00
 - supérieur à 500 € 24,00
 - commission de change
- Commission d'encaissement d'un chèque remis en "sauf bonne fin"
 - jusqu'à 1 000 € (par chèque) 28,00
 - supérieur à 1 000 € (par chèque) 40,00
- A ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
 - commission de change
- Commission d'encaissement d'un chèque remis en "crédit après encaissement" (+ commission de change sur devises, frais de banque correspondante et frais DHL) 50,00
- Encaissement de voyageurs chèques (par chèque) 28,00
- Chèque remis revenu impayé (+ frais banque correspondante) 50,00

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.
(2) OUR : frais de la banque du bénéficiaire en sus de nos frais à la charge du donneur d'ordre.
BEN : nos frais facturés au bénéficiaire.
▲ Tarifs assujettis de plein droit à la TVA.

AUTRES PRESTATIONS

• Change : opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement et opérations de change traitées avec la salle des marchés		
– jusqu'à 50 €		5,00
– de 50,01 € à 50 000 €		15,00
– supérieur à 50 000 €		50,00
• Compte en devise		
– ouverture ou clôture	Gratuit	
– frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon devise)		25,00
– commission de compte (trimestrielle)		0,20%
– commission du plus fort découvert (trimestrielle)		0,25%
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel	Taux de la devise +3%	
• Connector (accompagnement pour ouverture d'un compte à l'étranger)		350,00 ▲
• Frais de recherche (+ frais de la banque étrangère)		50,00 ▲
• Rédaction d'un projet (crédit documentaire, garantie et lettre de crédit stand by)		30,00
• Attestations diverses		25,00 ▲

VOS OPÉRATIONS PAR EFFET DE COMMERCE (+ frais DHL)

• Commission d'encaissement d'effet	Forfait	50,00
• Effet impayé, prorogé, réclamé (plus frais du correspondant)	Forfait	50,00

VOS REMISES DOCUMENTAIRES

• Commission d'encaissement		0,20%
– Mini		70,00
– Maxi		335,00
• Impayé, prorogé, réclamé (plus frais du correspondant)	Forfait	70,00

VOS CRÉDITS DOCUMENTAIRES

• A l'import		
– commission d'ouverture (par trimestre indivisible)		0,25% mini 90,00
– commission de levée de documents / paiement		0,125% mini 90,00
– commission d'engagement différé		0,08% par mois mini 2 mois et 90,00
– commission de modification		90,00
– frais SWIFT		16,00 ▲
– commission pour document irrégulier à charge du bénéficiaire		100,00
• A l'export		
– commission de notification		0,10% mini 90,00
– commission de confirmation, variable en fonction du pays		mini 130,00
– commission de levée de documents / paiement		0,15% mini 90,00
– assistance rédaction documents		50,00
– commission d'acceptation, variable en fonction du pays	par mois	mini 90,00
– commission de modification		90,00
– frais SWIFT		16,00 ▲
– annulation crédoc		50,00
– commission de transfert de crédit documentaire		0,125% mini 150,00

GARANTIES INTERNATIONALES ÉMISES OU REÇUES / STAND BY

– commission d'engagement (l'an, sur le montant de l'engagement)	minimum par trimestre	2,00%
– frais d'acte		20,00
– aval sur effet		155,00
– duplicata d'acte		26,00
– frais de mise en jeu		26,00
– frais de modification		110,00
– frais de sollicitation de mainlevée		90,00
– notification, authentification, analyse des garanties reçues		45,00
		90,00

FRAIS DE PORT

– recommandé sans AR sur la France		5,00 ▲
– recommandé avec AR ou DHL sur la France		10,00 ▲
– DHL Europe		15,00 ▲
– DHL autres pays (plus supplément DHL, le cas échéant)		25,00 ▲
– supplément de frais de DHL (poids, pays éloigné, pays à risque)		20,00 ▲

GESTION DE TRÉSORERIE

– mise en place MT940		200,00
– mise en place MT101		200,00
– abonnement MT940 / MT101 (par mois)		40,00

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

– En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.

– Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation à la Direction Satisfaction Clients :

• **par courrier** : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Direction Satisfaction Clients
3, rue François de Curel - BP 40124
57021 METZ CEDEX 1

• **par mail** : www.bpalc.fr rubrique « Numéros utiles - Nous contacter »

• **par téléphone** : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Que ce soit de la Direction Satisfaction Clients ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrables, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrables.

Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou de la Direction Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

• **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

PAR INTERNET (CONTACT DANS LES 48H)

Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

• **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres...

PAR INTERNET

PAR COURRIER

<http://www.amf-france.org>

**Médiateur de l'AMF,
Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02**

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr
- Par SMS avec SMS+ au 6 11 10 (0,35 € l'envoi hors frais d'opérateur)
- TONALITÉ PLUS Pour connaître le solde et l'historique de votre compte 0 367 777 777 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un doute, une question, besoin d'aide ?

Consultez notre aide en ligne <https://aide.bpalc.fr>

pour vous apporter une réponse rapide à vos questions les plus courantes sur nos produits et services de banque et d'assurance, vos moyens de paiement, vos comptes bancaires et vos souscriptions. Cette aide en ligne vous permet également d'entrer en relation avec nos experts métiers.

Pour contacter un conseiller

- BP Direct Pro : 03 87 65 87 77 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et 00 33 3 87 65 87 77 (appel depuis l'étranger), Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Par Internet www.bpalc.fr

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement

03 54 22 10 09 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986 (Accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel
BP 40124
57021 METZ Cedex 1
356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

 FACEBOOK.COM/BPALC

 @BPALC

 @BANQUE_POPULAIRE_ALC

- **Zone EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union européenne⁽¹⁾ cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

(1) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1^{er} janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

- **Zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

PEI, PERCO I, Participation, Intéressement et Fructi-Épargne Plus sont des produits de : Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Société de gestion : Natixis Investment Managers International
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 € - 329 450 738 RCS Paris.
Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.
Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Mirova

Société anonyme au capital de 8 322 490,00€ - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014.

59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Ceramik-Pro et Agri Retraite sont assurés par :

BPCEVIE, entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Sécuripro est assuré par :

BPCE Prévoyance

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri et Fructi-Homme Clé sont assurés par :
BPCEVie

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

BPCE Prévoyance

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Fructi-Pro Retraite et Fructi-Agri Retraite sont assurés par :

BPCEVie

4, rue des Pirogues de Bercy - CS 61241 - 75580 Paris Cedex 12 - France.

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros.

349 004 341 RCS Paris.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

ASSUR-BP Multirisque Pro et Protection Financière Pro sont assurés par :

BCPE IARD

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital

de 50 000 000 euros entièrement versé.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

401 380 472 RCS NIORT - N° TVA intracommunautaire FR 15 401 380 472.

CODE APE 6512 Z

Siège Social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09.

Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD.